

Paris, 16 septembre.

vote général du peuple des deux Confédérations, et la majorité des voix déciderait également sur les questions en litige.

Le président de la République a été élu par le peuple de la République, et c'est à la majorité qu'il a été élu.

Il est donc de notre devoir d'éclairer votre opinion, ainsi que celle de nos confrères des autres industries.

Dans ces circonstances, les ouvriers ne peuvent rendre leurs chefs ou leurs patrons responsables des risques qu'ils ont dû eux-mêmes prévoir et apprécier.

Quant au malheur survenu, on en recherche la cause. A qui l'imputer? S'il y a le moindre doute, procès; et souvent même, quand il n'y a pas d'enquête, expertises, jugements, arrêts.

On lit dans le Moniteur de l'Algérie: Les traitements du gouverneur général et des hauts fonctionnaires administratifs de l'Algérie ont été fixés ainsi qu'il suit par diverses décisions ministérielles du 5 septembre.

On nous communique la protestation suivante signée par la plupart des conseillers municipaux et par les principaux habitants des communes de Vincennes, Pierrefitte, Stains, Villetaneuse et Montmartre.

On nous écrit de Londres le 19 septembre: Il est inutile de parler d'autre chose, car à Paris, absolument rien qui préoccupe le public en dehors de l'expédition anglaise.

On nous écrit de Londres le 19 septembre: Il est inutile de parler d'autre chose, car à Paris, absolument rien qui préoccupe le public en dehors de l'expédition anglaise.

On nous écrit de Londres le 19 septembre: Il est inutile de parler d'autre chose, car à Paris, absolument rien qui préoccupe le public en dehors de l'expédition anglaise.

On nous écrit de Londres le 19 septembre: Il est inutile de parler d'autre chose, car à Paris, absolument rien qui préoccupe le public en dehors de l'expédition anglaise.

On nous écrit de Londres le 19 septembre: Il est inutile de parler d'autre chose, car à Paris, absolument rien qui préoccupe le public en dehors de l'expédition anglaise.

échange, ils recevaient 3 fr. par jour pendant le temps de la maladie et de la convalescence, 500 francs de rente viagère et annuelle en cas d'incapacité permanente de travail, 5,000 francs de capital, en cas de mort, au profit de leur famille.

La critique est la caisse de secours sera administrée par le patron.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.